

# AIDES DE NATURE FISCALE

Certaines mesures fiscales ont été récemment adoptées en vue de faciliter la transmission d'entreprise.

**Les principaux textes de référence :**

[loi n°2003-721 du 1er août 2003](#) pour l'initiative économique, dite loi Dutreil I

[loi n°2004-804 du 9 août 2004](#) pour le soutien à la consommation et à l'investissement, dite loi Sarkozy

[loi n°2005-882 du 2 août 2005](#) en faveur des PME, dite loi Dutreil II

[loi de finances 2006](#)

[loi de finances 2007](#)

## Les opportunités pour les cédants

- **Article 151 septies du CGI** (loi de finances 2006) : Exonération\* des plus-values des petites entreprises individuelles si le chiffre d'affaires n'excède pas 250 K€ (ou 90 K€ pour les prestations de service) et si l'activité est exercée depuis au moins 5 ans
- **Article 151 septies A** (lois de finances 2006 et 2007) : Exonération des plus-values professionnelles en cas de cession à titre onéreux d'une entreprise individuelle à l'occasion du départ à la retraite du dirigeant
- **Article 151 septies B** (loi de finances 2006) : Abattement pour durée de détention sur les plus-values immobilières à long terme réalisées sur les immeubles d'exploitation
- **Article 41 du CGI** (loi de finances rectificative déc.2003) : Exonération\* des plus-values en cas de transmission à titre gratuit d'une entreprise individuelle si engagement de poursuite de l'activité pendant au moins 5 ans
- **Article 150-0 D du CGI** (loi de finances 2007) : exonération de plus-values de cessions de droits sociaux dans le régime général (150-0 D bis) et dans le dispositif transitoire pour les dirigeants de PME qui cèdent les titres de leur société en vue d'un départ en retraite (150-0 D ter)
- **Article 238 quinquies du CGI** (loi de finances 2006) : Exonération\* des plus-values lors de la transmission d'une entreprise individuelle, d'une branche complète d'activité et éventuellement d'éléments assimilés (exonération totale lorsque la valeur vénale des biens cédés n'excède pas 300 K€, proportionnelle entre 300K€ et 500 K€ , nulle au-delà)
- **Art.24** (loi Dutreil II) : Mise en place d'un dispositif de tutorat pour les repreneurs d'entreprise
- **Art.25** (loi Dutreil II) : Création d'une prime à la transmission accompagnée
- **Art.26 & 27** (loi Dutreil II) : Possibilité de transmission par voie de location, location-gérance ou crédit-bail
- **Art.29** (loi Dutreil II) : Possibilité pour une fondation reconnue d'utilité publique de recevoir des droits sociaux d'une société

## Les opportunités pour les repreneurs

- **Article 790 A du CGI** (loi Dutreil I) : Exonération\* des droits de mutation en cas de donation au profit des salariés de l'entreprise

- **Article 787 B et C du CGI** (loi Dutreil II et loi de finances rectificative 2005) : Exonération\* des droits de mutation à hauteur de 75% de la valeur des biens transmis Possibilité d'apporter à une société holding constituée à cet effet les titres transmis avec le bénéfice de l'exonération\* sans remise en cause de celle-ci
- **Art.6** (loi Dutreil II) : Exonération\* de droits de mutation sur les dons d'argent destinés à financer une reprise d'entreprise
- **Art.24** (loi Dutreil II) : Mise en place d'un dispositif de tutorat pour les repreneurs d'entreprise
- **Art.26 & 27** (loi Dutreil II) : Possibilité de transmission par voie de location, location-gérance ou crédit-bail
- **Art.28** (loi Dutreil II) : Création d'un abattement fiscal pour les donations d'entreprise avec réserve d'usufruit
- **Art.28** (loi Dutreil II) : Augmentation de 50% à 75% de l'abattement fiscal sur les transmissions d'entreprise par donation ou succession
- **Art.29** (loi Dutreil II) : Possibilité pour une fondation reconnue d'utilité publique de recevoir des droits sociaux d'une société

[Télécharger le support "Loi de finances 2007"](#) sur la transmission d'entreprise - Janvier 2007

[Télécharger le support "Fiscalité de la transmission d'entreprise"](#) - Février 2006

[Télécharger le support "Loi de finances 2006"](#) sur la transmission d'entreprise - Janvier 2006

[Télécharger le support de la conférence](#) " Lois Dutreil I, Sarkozy, Dutreil II ... des opportunités à saisir pour transmettre ou acquérir une entreprise" - Août 2005

\* *sous certaines conditions*